

La fourmi électrique | une nouvelle fourmi envahissante

Une fourmi envahissante, la fourmi électrique (*Wasmannia auropunctata*), vient d'être détectée **au sein de votre commune**. Cette espèce est originaire d'Amérique du Sud et Amérique Centrale et a colonisé plusieurs pays en Afrique, Pacifique et Océanie. Elle a été détectée en Europe pour la première en 2016 en Espagne.

Identification

La fourmi électrique mesure 1.5 millimètres de long, est de couleur orange/brune et se déplace très lentement. Les reines sont beaucoup plus grosse (4.5mm).

Impacts

Cette espèce compte parmi les espèces envahissantes les plus problématiques pour l'environnement, l'économie et la santé. Elle engendre une réduction systématique de la biodiversité, sa piqûre douloureuse peut entraîner des réactions inflammatoires sévères mais également une cécité chez les animaux domestiques. Plusieurs dizaines de millions de dollars sont dépensés chaque année pour lutter contre cette espèce.



Ouvrières de la fourmi électrique (1.5 mm de long)



Les piqûres peuvent engendrer une réaction inflammatoire grave et une cécité chez les animaux domestiques



Distribution mondiale (en vert la zone native, en rouge les zones d'introduction)

Où se trouvent les nids

Cette espèce vit aussi bien au sol sous des pierres, dans des tas de feuilles, sous des poubelles que dans les arbres. Elles pénètrent également dans les habitations formant des colonnes le long des murs. Elle est le plus souvent dispersée accidentellement par le commerce de plantes ornementales

Pratiques à adopter

Dans une zone envahie : Faites particulièrement attention de ne pas déplacer des plantes avec ou sans terre, du sol ou des poubelles.

Dans une zone non-envahie : Réalisez une inspection minutieuse des plantes avant leur installation.

Nous avons besoin de vous

Le succès d'éradication dépend de la rapidité de détection de l'espèce, car au-delà d'une certaine surface occupée l'espèce ne pourra plus être contrôlée. Les particuliers doivent être conscients de l'émergence de cette espèce envahissante et essayer de l'éviter.

Une délimitation précise de la zone d'invasion doit être réalisée très rapidement. C'est un prérequis pour l'élaboration d'un plan d'éradication adapté. Si vous avez le moindre doute sur la présence de cette espèce sur votre propriété, merci de me contacter.

Contact

Olivier Blight, enseignant-chercheur. UMR IMBE - Avignon Université 337 chemin des Meinajariés Site Agroparc - BP 61207 84000 Avignon.

olivier.blight@univ-avignon.fr